

# SERVICES A LA PERSONNE A MONTMACHOUX



## Le Transport à la demande dit TAD

Rappelons que Montmachoux est adhérent du syndicat de transport SITCOME depuis janvier 2014 et qu'il bénéficie à ce titre d'un TAD (Transport à la demande) très attractif en raison du nombre de rotations proposées tous les jours à l'exception des dimanches et jours fériés. Cette ligne N° 5 concerne également les communes de La Brosse Montceaux, Cannes Ecluse, Esmans et Montereau.

Rappelons qu'à ce titre la commune règle chaque année une participation financière qui pour 2020 ressort à **5.766 € 07**.

**Nous vous prions de bien vouloir faire remonter en Mairie vos appréciations concernant les nouvelles dispositions d'utilisation de ce service pour lequel vous devez désormais réserver vos déplacements par le biais de la plateforme internet d'Ile de France Mobilités et les répercussions éventuelles quant à la régularité et ponctualité des déplacements proposés.**

Je ne manquerai pas de les faire remonter à mon tour auprès du SITCOME.

## Convention « AQUAPASS » avec la Ville de Montereau Fault Yonne

La commune de Montmachoux a signé le 4 octobre 2016 une convention de partenariat tarifaire pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux de la Ville de Montereau Fault Yonne, au terme de laquelle les habitants de Montmachoux bénéficient des mêmes tarifs préférentiels d'accès et d'usage que les habitants de Montereau ; moyennant pour la commune de Montmachoux de régler chaque mois à la ville de Montereau la différence de coût par rapport aux tarifs visiteurs extérieurs.

Quant à présent une dizaine d'administrés de la commune bénéficient de ces tarifs préférentiels, et la convention close en octobre 2019 a été reconduite pour 3 années supplémentaires.

## Convention avec la commune de Cannes-Ecluse pour l'accueil d'enfants de Montmachoux à son Centre de Loisirs

En juin dernier, la commune de CANNES-ECLUSE nous a informés qu'elle ne serait plus en mesure de pouvoir accueillir les enfants des communes voisines sur les bases des tarifs appliqués et supportés par les parents, sans la signature d'une convention avec les communes intéressées, moyennant la prise en charge par ces dernières d'une contribution financière complémentaire de 2 € par jour et par enfant.

Ce point a été examiné à l'occasion du dernier Conseil municipal du 30 juin, car sept enfants du village fréquentent habituellement ce centre de loisirs. Il a été décidé au nom de la commune qui en supportera le coût de signer cette convention afin de pérenniser le service.

PJ

## NECROLOGIE

Jocelyne PHILIPPE, ancienne élue communale, nous a informé du décès de sa maman, Rolande âgée de 89 ans, le 14 septembre dernier.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu vendredi 18 septembre dernier à Inchy (59).

Nous renouvelons à Jocelyne et à toute sa famille nos plus sincères condoléances.



## Le mot du Maire

Plus de huit mois se sont écoulés depuis la dernière édition du PJM 44 de décembre 2019.

Nous venons tous de connaître une tranche de vie inédite liée à la pandémie de la Covid 19 qui a touché la quasi-totalité de la planète, contraignant la population française à un confinement sévère de près de deux mois.

Les élections municipales engagées la veille du confinement ont été déterminantes dès le premier tour pour l'ensemble des membres de la nouvelle équipe mais il a fallu attendre plus de deux mois pour procéder le 23 mai dernier à l'installation du nouveau Conseil ; la réélection du Maire sortant, votre serviteur pour un ultime mandat, et de son adjoint, Christophe MARCHAND.

Montmachoux et ses habitants ont bien surmonté les difficultés de cette crise sanitaire et la Mairie a assuré pleinement son rôle durant toute cette période et remercie une nouvelle fois nos « couturières maison » qui ont produit plus de 75 masques lavables et réutilisables, qui se sont ajoutés à ceux des dotations successives du Conseil Départemental, livrés directement dans vos boîtes aux lettres.

Cette période très particulière a été l'occasion de mettre en place une application « Panneau Pocket » afin de pouvoir informer le plus grand nombre de nos concitoyens en temps réel.

Par ailleurs, un marché alimentaire « temporaire » a pu être mis en place à compter de la fin avril après les premiers contacts avec notre « poissonnier sympa » René MOLON comme chef de file ; marché que nous avons réussi jusqu'à présent à maintenir chaque jeudi après-midi, puis mercredi après-midi.

La Mairie a mis à profit cette période dite du télétravail pour procéder à l'appel d'offres des entreprises pour les travaux

de la seconde tranche de restauration de l'église portant sur la nef et l'ensemble du mobilier inscrit ; travaux pour lesquels nous avons reçu la totalité des notifications de subventions de l'Etat, la Région et le Département.

Une subvention complémentaire est sollicitée du département de Seine-et-Marne pour le financement du coût de la restauration du mobilier et notre dossier sera présenté en commission à la session du mois de décembre prochain.

Le choix des entreprises réalisé, les travaux sont donc en mesure de pouvoir démarrer je l'espère dans les meilleurs délais, étant précisé que ces travaux doivent commencer simultanément avec ceux de l'église de CHEVRY EN SEREINE eu égard à la « mutualisation » du même architecte.

La commune a signé le 3 octobre dernier une nouvelle convention avec la Fondation du patrimoine afin d'engager une nouvelle souscription publique pour contribuer au financement de la restauration de notre église.

Le tirage de la fibre optique au sein de la commune à l'initiative du Syndicat Seine-et-Marne Numérique est actuellement en cours et en avance par rapport au calendrier initial. Il est envisagé un début de commercialisation par les opérateurs du marché en milieu d'année 2021.

Une autre nouvelle très récente : celle du démarrage des travaux de viabilisation et de voirie à compter de la mi-juillet 2020 après la déclaration d'ouverture de chantier en date du 25 juin précédent, concernant le projet de lotissement encadré par le permis d'aménager délivré le 14 septembre 2017 au profit de la Société LUCLO IMMO de M. Rémi MAUCLERC.

Le Maire

# ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Les élections municipales à Montmachoux, Dimanche 15 mars 2020 ont valu à l'ensemble des membres de la seule liste en lice « CONTINUER D'AGIR POUR L'AVENIR DE MONTMACHOUX » d'être élus dès le 1er tour.

En raison de la période de confinement, le nouveau conseil municipal n'a pas été autorisé à se réunir avant le 23 mai dernier ; date à laquelle le maire sortant, Patrick JACQUES a été réélu de même qu'un nouvel adjoint en la personne de Christophe MARCHAND, 65 ans, retraité de l'EDF.

PJ



## LE PETIT MARCHÉ DE MONTMACHOUX

Poisson, fruits et légumes ...  
C'est tous les mercredis  
de 14h00 à 19h30  
A Montmachoux !



## OUVERTURE DE LA MICRO-BRASSERIE DE MONTMACHOUX

Plus que quelques autorisations administratives à obtenir et la commune de Montmachoux pourra très bientôt se targuer d'avoir une bière qui porte (presque) son nom : La Montmachouf.



Après plus de 2 ans de recherches de financements et des travaux d'aménagement, François Magos habitant rue de la bavette a aménagé une dépendance de son ancienne ferme pour y installer sa micro-brasserie.

Il y produira un volume de 20 hectolitres par mois, soit environ 24.000 litres de bière par an : blonde, ambrée, brune et autres fantaisies suivant les envies du moment. Prochainement, lorsque les conditions sanitaires le permettront, des visites de la brasserie pourront être organisées sur demande, et François Magos se fera un plaisir de vous expliquer le processus de fabrication de ce breuvage ancestral.

A bientôt donc pour une dégustation !

Christophe Marchand

## AGENDA



A noter dans vos agendas les festivités d'Halloween à Montmachoux !

**Samedi 17 Octobre de 14h à 17h**  
Atelier créatif et goûte, organisé par l'ALM à la salle des fêtes.  
Contactez : 06.26.68.02.75

**Samedi 31 Octobre à partir de 18h**  
Petit diable, sorcière, vampire et autres créatures effrayantes, participez à la chasse aux bonbons dans les rues du village.



**SAMEDI 31 OCTOBRE**  
À partir de 18h



Petit diable, sorcière, vampire et autres créatures effrayantes, venez participer à la chasse aux bonbons dans les rues du village.



# CONCOURS DE DESSINS «MON LAPIN DE PÂQUES»

Le 5 septembre dernier, une quinzaine d'enfants de Montmachoux s'est retrouvée pour partager un goûter à la mairie.

En effet, lors du confinement un concours de dessin de Pâques leur a été proposé.

24 enfants ont participé à ce concours. Seulement, au vu des événements actuels, il a été difficile de regrouper les enfants pour les récompenser.

C'est donc lors du goûter du 5 septembre que les enfants ont eu le plaisir de recevoir une petite surprise pour les féliciter de leurs belles œuvres ; toutes aussi belles les unes que les autres !

Les parents ont également répondu présents et tous ensemble ils ont passé un bon moment... pour le plaisir des petits et des grands !

Nous espérons que ce genre d'événements puisse encore avoir lieu.

Frédérique SAMELOT



# NOUVEAU RAPPEL DES REGLES DE LA COLLECTE ENCOMBRANTS



## Mode de présentation

Présentation en vrac proprement disposé au même endroit que les ordures ménagères. Tout comme les conteneurs, les encombrants doivent être sortis la veille pour le lendemain. Ils ne doivent pas empêcher le passage des piétons et poussettes

## Déchets acceptés

Les produits encombrants, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets résiduels, provenant de la consommation courante des ménages et devenus hors d'usage, tels que : Meubles et mobiliers divers, literie (matelas, sommier), moquettes, planches, PVC (résidus du bricolage familial), polystyrène... dont la longueur n'excède pas 2 mètres, et le poids 50 kg.

## Déchets refusés (à déposer en déchetterie)

- Les ferrailles,
- Les déchets électriques et électroniques, petit et gros électroménager, télévision
- Les encombrants provenant de l'activité industrielle, commerciale ou artisanale, et notamment les déchets d'emballages, les pièces de véhicules (même si présentées en éléments séparés)
- Les déblais et gravats, décombres et débris provenant des particuliers ou des travaux publics, faïencerie (WC, lavabo) tuyaux PVC
- Les fils de fer barbelés et grillages
- Les déchets de jardins et végétaux
- Les déchets ménagers spéciaux liquides ou toxiques (batteries, huiles de vidange, pots de peinture, solvants, etc...), y compris les bidons vides ainsi que les cartons

**Chaque administré est tenu de respecter ces règles et de retirer de la voie publique tout objet non enlevé au titre de cette collecte**

PJ

# DES NOUVELLES DE LA CCPM



## TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie prévus cette année à MONTMACHOUX concernaient la réalisation d'un bicouche sur la totalité de la Route de Villeneuve, de la placette de « La pompe jusqu'à la limite communale soit une longueur de 1280 mètres linéaires.

Ces travaux qui étaient programmés courant avril-mai, mais reportés au cours des mois d'été en raison de la période de confinement, ont été réalisés par l'entreprise COLAS en septembre dernier.

## Représentation des communes au sein de la communauté de communes à compter des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020

Suite à la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Montreau en date du 8 avril 2019, décidant à l'unanimité de prendre acte d'une proposition de répartition des sièges du conseil communautaire par accord total pour le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de mars 2020 (en fait juin 2020), le conseil communautaire

de la CCPM comptera désormais un total de 57 sièges.

En outre toutes les communes représentées par un seul conseiller titulaire (Cas de Montmachoux représenté par son maire) se verront attribuer un siège de conseiller communautaire suppléant, dans le cas d'espèce, Christophe MARCHAND, adjoint au maire qui représentera la commune en cas d'indisponibilité du titulaire.

Le Maire

# POINT SUR La 2EME TRANCHE DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Je ne reviens pas sur les nombreuses péripéties concernant cette nouvelle tranche de restauration portant sur la nef de l'église qui ont été largement explicitées dans la précédente édition (PJM N° 44 de Novembre 2019) et formalisée par une délibération en Conseil municipal le 23 septembre 2019.

Le financement de cette opération est désormais complètement bouclé avec l'octroi en dernier lieu le 3 avril 2020 de la subvention du Département de Seine-et-Marne dans le cadre du nouveau Contrat rural.

Ce financement ressort globalement à un montant de 338 871 € H.T se décomposant comme suit :

Etat (DRAC) : 79 871 €  
Région Ile de France : 148 000 €  
Département 77 : 111 000 €

Il est à préciser que la restauration de l'ensemble du mobilier inscrit de l'église (Chaire à prêcher, bancs de chœur et de la nef) inclus dans cette seconde tranche de travaux donne lieu à une demande de subvention spécifique complémentaire auprès du Conseil départemental qui sera instruite en décembre prochain.

L'appel d'offres engagé en avril et clos le 18 mai dernier a en ce qui nous concerne été favorable dans la mesure où les offres ont été inférieures aux estimations de notre architecte à l'exception de celles du « Lot 4 Menuiserie » et en particulier de la restauration du mobilier.

Quatre des cinq lots ont ainsi été attribués à SNBR (Maçonnerie/Pierre de taille), PLACIER (Charpente couverture), Atelier Art Vitrail (Vitraux) et DELESTRE INDUSTRIE (Electricité).

Il est à noter que pour les deux premiers lots les entreprises choisies sont les mêmes que celles de la 1ère tranche de restauration, et ce à notre grande satisfaction eu égard à la qualité de leurs prestations.

Concernant le Lot 4 (Menuiserie et ferronnerie) il a été nécessaire de procéder à une négociation avec les deux entreprises en lice et la consultation d'une autre entreprise compte tenu que les offres reçues étaient très largement supérieures aux estimations de l'architecte et inadéquates par rapport à la qualité intrinsèque du mobilier concerné.

(*Détail des offres page 5*)

L'ensemble de ces offres concernant les tranches dites ferme et optionnelle ainsi que les prestations supplémentaires pour les lots 2 et 4.

Je vous rappelle que pour le financement de la 1ère tranche, mon prédécesseur, Jacques ROUSSEAU avait obtenu l'autorisation d'engager une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'une convention signée le 7 janvier 2014.

Cette souscription publique dont le montant collecté était rappelé de façon permanente sur le site internet communal et dans chaque nouvelle édition du PJM a atteint à la fin de l'année 2019 la somme de 25.810 € ; montant significatif pour lequel je veux une nouvelle fois remercier l'ensemble des donateurs.

Pour le financement de cette nouvelle tranche de travaux, nous avons décidé de demander à la Fondation du patrimoine de nous reverser la totalité des dons collectés, soit la somme de 24.945 € 50, déduction faite des frais de gestion qui financera pour partie le reste à charge communal.

A ma demande, le Conseil municipal a décidé par délibération du 11 juin dernier de m'autoriser à signer une nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine afin de promouvoir une nouvelle souscription publique pour contribuer au financement dans l'avenir du clocher de l'église.

La signature de cette convention donnera lieu à une manifestation en Mairie le 3 octobre 2020 prochain.

PJ



# BUDGET DE LA 2EME TRANCHE DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Les montants HT des travaux (après négociations pour le Lot 4) ressortent finalement comme suit :

	ESTIMATIF	OFFRE
<b>Lot N° 1 MACONNERIE PIERRE DE TAILLE</b>		
. Entreprise SNBR à SAINTE SAVINE (10)	212 097,50 €	178 302,50 €
<b>Lot N° 2 CHARPENTE COUVERTURE</b>		
. PLACIER SAS à BELLEGARDE (10)	75 362,50 €	62 391,40 €
<b>Lot N° 3 VITRAUX</b>		
. Atelier ART VITRAIL à CURGY (89)	27 950,00 €	16 080,00 €
<b>Lot N° 4 MENUISERIE</b>		
. Atelier DARDE à PROVINS (77)	61 930,00 €	86 609,00 €
<b>Lot N° 5 ELECTRICITE</b>		
. DELESTRE INDUSTRIE à LA SEGUINIÈRE (49)	14 980,00 €	13 770,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>392 320,00 €</b>	<b>357 351,01 €</b>

## ENTENTE INTERCOMMUNALE - SPORT

Suite au départ de notre éducateur sportif, Grégory GANDOIN, au 1er octobre prochain à destination de la commune d'AVON (77), il a été décidé au sein du conseil de quitter l'entente intercommunale à la date d'expiration de l'actuelle convention au 31/12/2020 eu égard à la très faible participation des enfants de la commune aux diverses animations proposées, et ce malgré les efforts déployés ces dernières années pour sensibiliser les parents.

Néanmoins, afin de ne pas pénaliser les enfants et adolescents de 3 à 18 ans qui souhaitent s'inscrire dans un club sportif ou une association de loisirs et à caractère culturel des communes environnantes, une participation financière pour couvrir les frais d'inscription (limitée à une participation par personne) sera prochainement proposée par la commune, à compter du 1er janvier 2021 avec effet rétroactif pour les licences et adhésions prises à compter de la rentrée scolaire 2020.

Frédérique SAMELOT



Directeur de la publication :	Rédacteur en chef :	Équipe rédactionnelle :	Maquettiste :	Crédits photos :	PJM :
Patrick Jacques	Patrick Jacques	Frédérique Samelot Patrick Jacques Christophe Marchand	Laurent Simon	Mairie de Montmachoux	mairie.montmachoux@gmail.com